

#7 Outre-mer

En 2020, comme en 2019, les territoires ultramarins sont toujours plus exposés aux infractions violentes que la métropole

L'enquête *Cadre de vie et sécurité* est conduite ponctuellement dans les départements et régions d'outre-mer français : à la Réunion en 2011, dans les Antilles et en Guyane en 2015 et en 2020 à Mayotte. Il en ressort que la population de Guadeloupe, et plus encore celle de Guyane, est plus souvent victime de vols violents ou d'actes de violences que celle de métropole. Le niveau de victimation en Martinique est par contre proche de celui de la métropole. Les habitants des départements d'Antilles-Guyane considèrent plus souvent que la délinquance est le problème de société le plus préoccupant. Ils sont également en moyenne plus nombreux qu'en métropole à se sentir en insécurité dans leur domicile, tout comme dans leur quartier ou leur village. Par ailleurs, les habitants de la Réunion sont relativement moins souvent victimes de violences que ceux de France métropolitaine, alors que les atteintes les plus sensibles, à caractère sexuel ou perpétrées par un membre du ménage, y sont plus fréquentes et aussi les moins déclarées.

L'enquête *Violences et rapports de genre* (Virage) dans les départements et régions d'outre-mer français a été réalisée par l'Ined en 2018 et à l'instar de l'enquête Virage réalisée dans l'hexagone en 2015, l'objectif central de cette enquête est de mesurer, pour les femmes comme pour les hommes, les faits de violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles.

Les premiers résultats publiés en 2019 concernent les violences exercées à l'encontre des femmes dans les 12 derniers mois précédant l'enquête dans les différentes sphères de vie (les espaces publics, au travail, dans la sphère conjugale) dans trois départements et régions d'Outre-mer (Martinique, Guadeloupe et Réunion). Parmi les premiers résultats mis en valeur, les faits sexistes au sein de l'espace public (rue, jardin public, administration, etc.) concernant les jeunes femmes de 20 à 29 ans sont plus fréquents en Outre-mer qu'en métropole.

Pour l'ensemble des femmes âgées de 20 à 69 ans enquêtées à la Réunion, plus de 2 femmes sur 5 ont déclaré au moins un fait subi de sexisme (insulte, harcèlement, attouchement, etc.) dans les espaces publics au cours des 12 mois précédant

l'enquête, contre 1 sur 4 en France métropolitaine. En Martinique, il s'agit de près de 3 femmes sur 5 et en Guadeloupe 3 femmes sur 6 qui ont été confrontées à ce genre de faits dans l'espace public.

Comme en métropole les femmes jeunes sont les plus exposées aux violences mais à des degrés différents selon le type d'actes. Ainsi à la Réunion, plus de la moitié des 20-29 ans déclarent des faits d'interpellations ou de sifflements sous motif de drague (55 %) contre environ un tiers des 40-49 ans (36 %). A la Martinique, ce sont 77 % des 20-29 ans qui déclarent subir ce genre de faits et 70 % en Guadeloupe.

***Avertissement** : dans ce chapitre sur les territoires ultramarins, les résultats 2020 peuvent présenter de petits écarts avec ceux présentés dans la publication Insécurité et délinquance en 2020 : une première photographie (Interstats Analyse n°32), parue en janvier 2021. Ces petites différences proviennent de la méthode de comptage : dans le premier bilan, les nombres de faits constatés étaient sommés par territoire, alors que dans ce rapport ce sont les nombres de victimes qui sont additionnés. Enfin de légères révisions sur les estimations de 2019 peuvent être constatées, relativement à celles publiées dans le rapport de 2020, en raison de l'actualisation des populations de référence (recensement de la population 2017 au lieu de 2016 auparavant).*

Les dispositifs d'enregistrement des crimes et délits par les forces de sécurité étant les mêmes dans les territoires d'outre-mer qu'en métropole, il est possible d'analyser la délinquance enregistrée dans ces territoires et de la comparer avec celle de la métropole. Les départements et régions d'outre-mer (DROM) regroupent les cinq départements d'outre-mer, c'est-à-dire la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et Mayotte ; les collectivités d'outre-mer (COM) sont quant à elles formées par Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis et Futuna et la Polynésie française. Ici, la Nouvelle-Calédonie est confondue avec les COM, et ce en dépit de son statut particulier lui conférant une plus grande autonomie que les autres collectivités.

Pour permettre des analyses pertinentes, le nombre de victimes ou d'infractions est systématiquement rapporté à la population des territoires concernés. Parmi les territoires d'outre-mer français, sept ont plus de 200 000 habitants : les cinq DROM et les deux collectivités du Pacifique Sud (Nouvelle Calédonie et Polynésie Française). Les

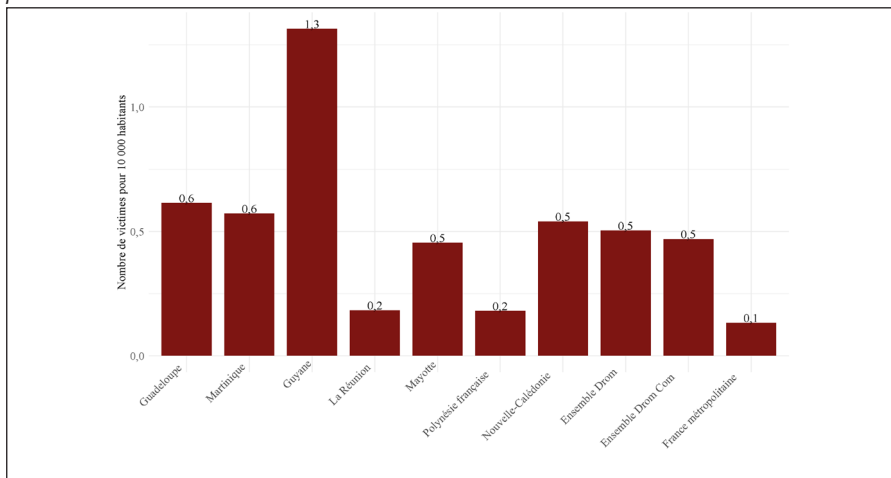
analyses suivantes se concentrent sur ces espaces, pour lesquels l'analyse statistique est adaptée compte tenu des volumes d'infractions. Un encadré est consacré aux particularités de la délinquance enregistrée dans les territoires d'outre-mer les moins peuplés.

En 2020, comme en 2019, les forces de sécurité enregistrent, dans l'ensemble, plus de victimes d'infractions violentes dans les Outre-mer qu'en métropole, alors que les vols non violents et les cambriolages de logement sont moins fréquents. Chaque territoire ultramarin a toutefois ses propres spécificités qui sont détaillées dans la suite de l'analyse.

Des homicides plus fréquents en territoire d'outre-mer qu'en métropole entre 2018 et 2020

En moyenne sur 2018-2020, les services de sécurité des territoires d'outre-mer enregistrent plus d'homicides que ceux de la métropole : 0,5 victime pour 10 000 habitants contre 0,1 ‰ en métropole (figure 1). En particulier, le taux moyen d'homicides par habitant enregistré en Guyane entre 2018 et 2020 est le plus élevé des taux enregistrés dans les territoires ultramarins (1,3 ‰), alors qu'il s'avère plus proche de la moyenne métropolitaine à La Réunion et en Polynésie française (0,2 ‰). Pour les autres DROM-COM, le taux moyen se situe autour de 0,5-0,6 ‰.

1. Nombre moyen de victimes d'homicides enregistrées entre 2018 et 2020, pour 10 000 habitants

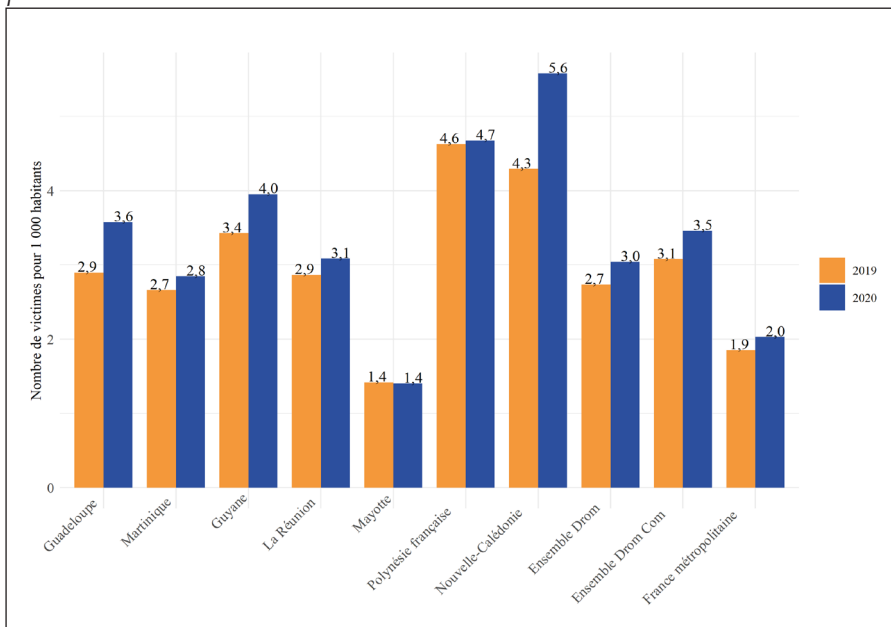


Sources : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population 2017, à l'exception de Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie (respectivement recensement 2018 et 2019).

A l'exception de Mayotte, hausse du nombre de victimes de violences intrafamiliales enregistrées en outre-mer comme en métropole

En 2020 et à l'exception de Mayotte, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires dans le cadre familial par habitant est plus élevé dans les DROM-COM (3,5 ‰) qu'en métropole (2,0 ‰) (figure 2). Les enregistrements en 2020 sont notamment plus fréquents en Guadeloupe (3,6 ‰), en Guyane (4,0 ‰), en Polynésie française (4,7 ‰) et en Nouvelle-Calédonie (5,6 ‰). En 2020 et par rapport à 2019, le nombre de victimes de violences dans le cadre intrafamilial par habitant est orienté à la hausse, sauf à Mayotte qui enregistre une stabilité sur un an. La hausse est d'une ampleur comparable à celle observée en métropole (+0,2 point) en Polynésie française, à La Réunion et en Martinique. Elle s'avère plus marquée en Guyane (+0,5 point), en Guadeloupe (+0,7 point) et surtout en Nouvelle-Calédonie (+1,3 point).

2. Victimes de coups et blessures volontaires dans le cadre familial enregistrées en 2019 et 2020, pour 1 000 habitants

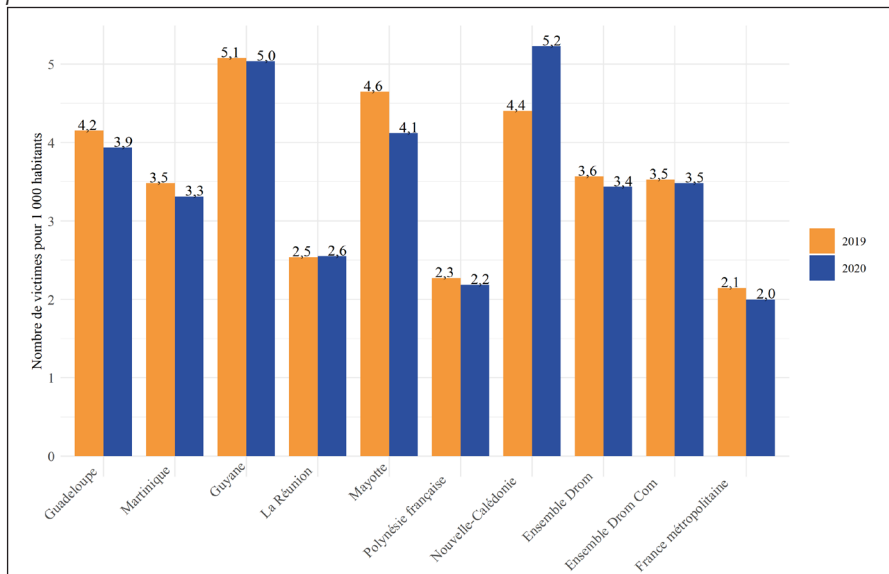


Sources : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population 2017, à l'exception de Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie (respectivement recensement 2018 et 2019).

Des coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial plus fréquents en outre-mer qu'en métropole

En 2020, le nombre de victimes enregistrées de coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial par habitant est systématiquement plus élevé dans les DROM-COM qu'en métropole (*figure 3*). En particulier, les services de sécurité de Guyane et de Nouvelle-Calédonie enregistrent les plus forts taux par habitant, respectivement de 5,0 ‰ et 5,2 ‰ contre 2,0 ‰ en métropole. La Polynésie française (2,2 ‰), la Réunion (2,6 ‰) et la Martinique (3,3 ‰) enregistrent toutefois des taux plus faibles que dans les DROM-COM considérés dans leur ensemble (3,5 ‰). Sur un an, les évolutions apparaissent contrastées par territoire d'outre-mer. Le taux de coups et blessures volontaires hors cadre familial pour 1 000 habitants est en effet plus marqué à la baisse entre 2019 et 2020 à Mayotte (-0,5 point), il est stable sur un an en Guyane et à la Réunion et fortement orienté à la hausse en Nouvelle-Calédonie (+0,8 point).

3. Victimes de coups et blessures volontaires hors cadre familial enregistrées en 2019 et 2020, pour 1 000 habitants

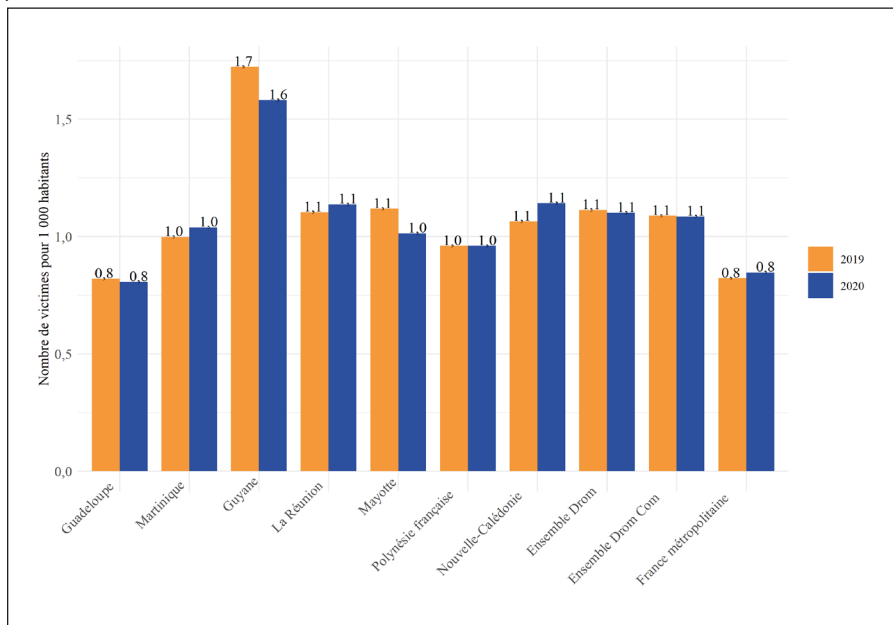


Sources : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population 2017, à l'exception de Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie (respectivement recensement 2018 et 2019).

Stabilité du nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées en 2020

Rapporté à 1 000 habitants, le nombre de violences sexuelles enregistrées est relativement proche entre chaque DROM-COM, autour de 1,1 victime pour 1 000 habitants en 2020, soit un niveau légèrement supérieur à celui observé en métropole (0,8 ‰) (figure 4). Ce taux est toutefois supérieur en Guyane (1,6 ‰) relativement aux autres DROM-COM et inférieur en Guadeloupe (0,8 ‰). Sur un an, le taux de violences sexuelles enregistrées est globalement stable, comme en métropole, à l'exception de la Guyane et Mayotte (-0,1 point).

4. Victimes de violences sexuelles enregistrées en 2019 et 2020, pour 1 000 habitants

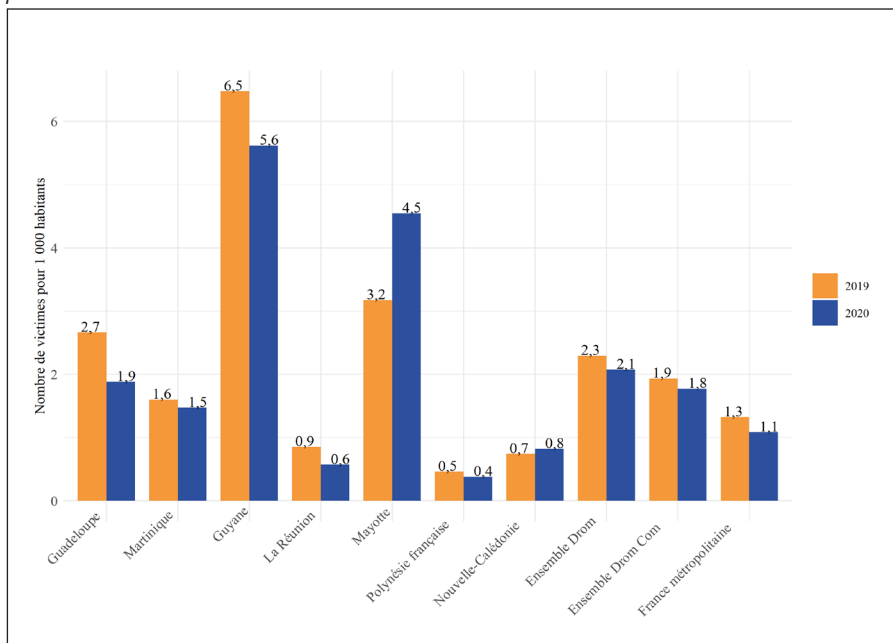


Sources : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population 2017, à l'exception de Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie (respectivement recensement 2018 et 2019).

Moins de vols violents en 2020 par rapport à 2019, sauf à Mayotte

La situation apparaît contrastée par DROM-COM en ce qui concerne les vols violents enregistrés. En 2020, le nombre de victimes par habitant est notamment moins élevé en Polynésie française, à la Réunion et en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole et que sur l'ensemble des DROM-COM (figure 5). A contrario, il apparaît nettement plus élevé en Guyane, à Mayotte et dans une moindre mesure en Guadeloupe. En Martinique, les vols violents sont plus fréquents qu'en métropole, mais le sont moins que dans les autres DROM-COM considérés dans leur ensemble. En évolution, dans les DROM-COM, le nombre de victimes de vols violents pour 1 000 habitants diminue en 2020 par rapport à 2019, de 0,2 point, comme en métropole. Ce taux baisse de façon plus marquée en Guyane (-0,9 point) et est en nette hausse à Mayotte, de 1,4 point.

5. Victimes de vols violents enregistrées en 2019 et 2020, pour 1 000 habitants

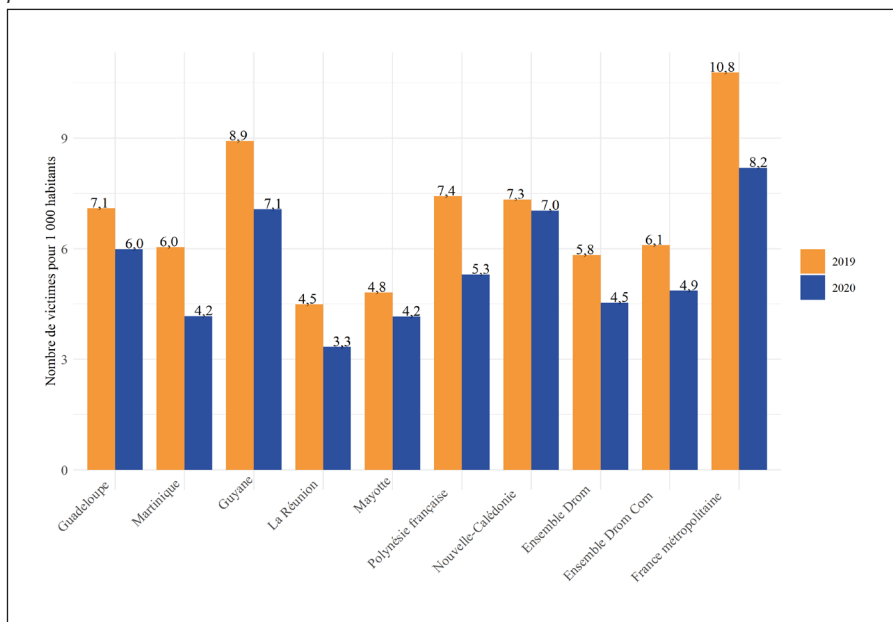


Sources : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population 2017, à l'exception de Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie (respectivement recensement 2018 et 2019).

Les vols sans violence contre des personnes sont moins fréquents dans les territoires d’outre-mer qu’en métropole

Le nombre de victimes de vols sans violence contre des personnes pour 1 000 habitants est nettement inférieur dans les DROM-COM (4,9 ‰) à celui de la métropole (8,2 ‰) (figure 6). Ce constat est vérifié pour chaque DROM-COM : la Réunion enregistre le plus faible nombre de victimes de vols par habitant en 2020 (3,3 ‰) parmi les DROM-COM et la Guyane la plus forte (7,1 ‰). Sur un an, en 2020, le taux de vols sans violence est orienté à la baisse dans les DROM-COM, dans le contexte de la crise sanitaire, mais avec une ampleur plus modérée qu’en métropole (-1,2 et -2,6 points respectivement). La Nouvelle-Calédonie enregistre notamment la plus faible baisse (-0,3 point) et la Polynésie française la plus marquée (-2,1 points).

6. Victimes de vols sans violence enregistrées en 2019 et 2020, pour 1 000 habitants

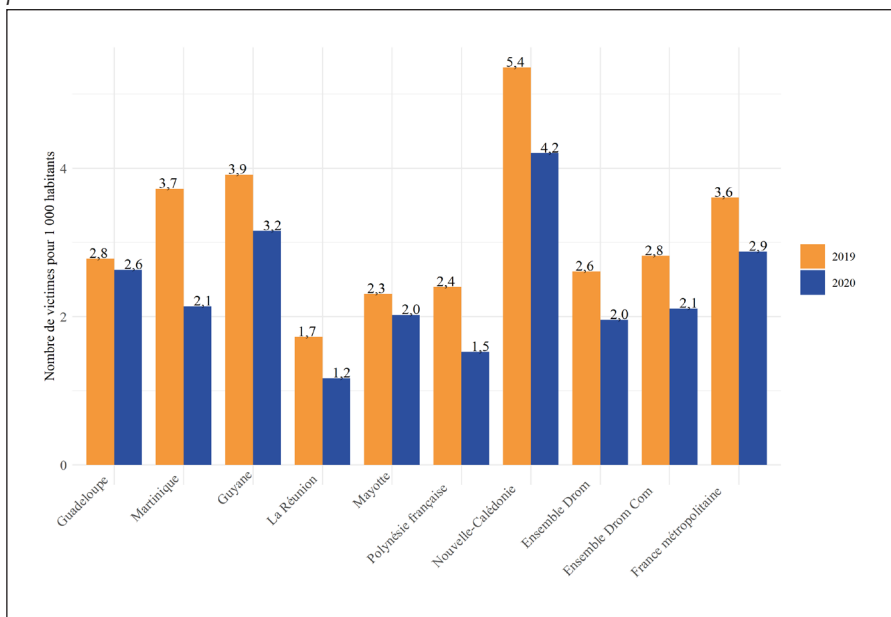


Sources : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population 2017, à l’exception de Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie (respectivement recensement 2018 et 2019).

Des cambriolages de logement moins fréquents dans les territoires ultramarins qu'en métropole.

En 2020, le nombre de cambriolages pour 1 000 habitants enregistrés par les services de sécurité est inférieur dans les DROM (2,0 ‰) et en Polynésie française (1,5 ‰) à celui de la métropole (2,9 ‰) (*figure 7*). La Nouvelle-Calédonie présente quant à elle un taux de cambriolages plus élevé (4,2 ‰). Comme en France métropolitaine, ces taux ont également diminué en 2020 par rapport à 2019, de 0,7 point, sur l'ensemble des DROM-COM. En particulier, il baisse plus fortement en Nouvelle-Calédonie (-1,3 point), territoire plus touché par cette forme de délinquance, et en Martinique (-1,6 point). Il recule de manière plus modérée en Guadeloupe, à Mayotte et à La Réunion (respectivement -0,1, -0,3 et -0,6 point).

7. Victimes de cambriolages de logements enregistrées en 2019 et 2020, pour 1 000 habitants



Lecture : le nombre de cambriolages est rapporté au nombre d'habitants pour permettre notamment des comparaisons des territoires polynésiens français, wallis-et-futuniens et néo-calédoniens avec la métropole et les autres DROM, puisque les recensements des logements ne sont pas disponibles.

Sources : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population 2017, à l'exception de Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie (respectivement recensement 2018 et 2019).

Encadré

Dans les territoires d’outre-mer les moins peuplés, les coups et blessures volontaires sont, comme ailleurs, orientés à la hausse dans le cadre intrafamilial en 2020

Pour les territoires d’outre-mer les moins peuplés, le nombre d’infractions par habitant est supérieur à celui enregistré en métropole pour quelques indicateurs en 2020 : les coups et blessures volontaires dans et hors cadre familial et les violences sexuelles à Saint-Barthélemy, les coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial et les violences sexuelles à Wallis et Futuna, les coups et blessures volontaires dans et hors cadre familial et les vols violents à Saint-Martin, les violences intrafamiliales à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Entre 2019 et 2020, comme en métropole, le nombre de victimes pour coups et blessures volontaires dans le cadre intrafamilial est orienté à la hausse dans ces territoires d’outre-mer les moins peuplés, tandis que le nombre de victimes de coups et blessures hors cadre familial est orienté à la baisse (à l’exception de Wallis et Futuna). En ce qui concerne les violences sexuelles, le nombre de victimes par habitant est stable en 2020 par rapport à 2019 à Saint-Pierre-et-Miquelon comme en métropole, plus élevé qu’en 2019 à Saint-Barthélemy et à Wallis et Futuna et moins élevé à Saint-Martin. Enfin, contrairement à la métropole, les vols avec ou sans violence sont plus fréquents en 2020 qu’en 2019, sauf à Saint-Pierre-et-Miquelon où le nombre de vols sans violence par habitant est stable sur un an.